



## Règlement de cabane et tarifs

### I. Règlement de cabane

1. La personne qui signe le présent contrat de location doit être majeure et sera considérée comme personne responsable des éventuels dommages qui pourraient survenir ainsi que du respect des points suivants
2. Les réservations doivent parvenir au minimum 7 jours à l'avance chez le gardien de la cabane
3. Les annulations de réservation ou du contrat de location doivent parvenir au plus vite chez le gardien
4. La remise des clés s'effectue en général le matin à 9h. La reprise des clés s'effectue en général le matin à 8h30. Sauf arrangement spécial avec le gardien
5. La bourgeoisie décline toute responsabilité en cas d'accidents et de dégâts causés par du bétail dans les alentours de la cabane
6. La bourgeoisie met à disposition des locataires l'eau, l'électricité, le papier WC, le bois, le mobilier et l'inventaire
7. La bourgeoisie ne prend pas en charge le déneigement du chemin d'accès à la cabane
8. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la cabane
9. Le locataire annonce spontanément au gardien les dégâts éventuels, lesquels seront à la charge du locataire. A cet effet, une caution de CHF 50.00 sera encaissée lors de la remise des clés et reversée tout ou en partie lors de la reprise des clés
10. Le locataire est prié de remettre l'intérieur et l'extérieur de la cabane, ainsi que le mobilier et l'inventaire dans l'état initial. Le matériel et les produits de nettoyage sont à disposition
11. Le locataire est responsable de l'évacuation des déchets
12. Il est strictement interdit de planter des clous ou d'agrafer sur les parois intérieures et extérieures de la cabane
13. Le poêle sera vidé et nettoyé par le gardien
14. Le grill extérieur sera vidé et nettoyé par le locataire. A cet effet, la poubelle en fer sera utilisée
15. Le locataire veillera et contribuera à la bonne application des dispositions relatives à la police locale
16. Après arrangement et paiement au gardien, ce dernier effectuera les nettoyages de la cabane pour un montant forfaitaire de sFr. 100.00

### II. Tarifs, payable à la remise des clés

	<b>1 journée</b>	<b>2 journées</b>
<b>Habitants et bourgeois de Romont</b>	sFr. 150.00	sFr. 200.00
<b>Externes</b>	sFr. 200.00	sFr. 250.00